

Annexe A

Réponse de la GRC aux recommandations découlant de l'enquête du coroner concernant le décès de Myles Brandon Sanderson.

Recommandations

Les recommandations suivantes s'adressent à la GRC :

1. La GRC devrait envisager de mettre en œuvre une formation de conduite améliorée obligatoire, qui comprend la technique d'immobilisation provoquée.

À l'heure actuelle, la technique d'immobilisation provoquée ne fait pas partie du cours de conduite avancé, en raison de l'expertise et de la précision requises pour réussir cette manœuvre intrinsèquement dangereuse et dynamique. La vitesse maximale recommandée pour effectuer la technique est de 60 km/h. La réalisation de cette manœuvre à une vitesse supérieure à 80 km/h est considérée comme le recours à une force létale, où le résultat attendu est la mort du conducteur. En outre, une mauvaise utilisation de la technique comporte un risque considérable de décès ou de lésions corporelles graves pour le suspect, la police et le grand public.

Le Manuel des opérations national actuel, qui fournit une orientation quant à la conduite des véhicules d'urgence, autorise l'utilisation d'un véhicule de police comme option d'intervention pour arrêter un véhicule en fuite. Ces manœuvres ne sont envisagées que dans des situations d'urgence impliquant un danger pour la vie ou des risques de lésions corporelles graves et ne doivent être tentées qu'avec l'approbation du superviseur de la poursuite, après une évaluation complète des risques qui tient compte de l'ensemble de la situation.

Le cours avancé de conduite d'un véhicule d'urgence fait actuellement l'objet d'une mise à jour à l'échelle nationale. La mise à jour prévoit une évaluation de la possibilité d'inclure un module optionnel sur le recours à la technique d'immobilisation provoquée, qui serait offert aux membres ayant démontré des aptitudes à la conduite avancée.

Le centre de décision du Groupe tactique d'intervention (GTI) national met actuellement la dernière main à la formation sur les interventions de véhicules tactiques (FIVT), qui fournit aux membres du GTI et des Services cynophiles une formation sur le recours à la technique d'immobilisation provoquée et à d'autres manœuvres d'intervention de véhicule dynamiques. Les membres du GTI et des Services cynophiles ayant reçu la FIVT peuvent intervenir lors d'incidents comportant des poursuites à risque élevé. La formation a fait l'objet d'un projet pilote, qui a été couronné de succès, réalisé par la GRC en Alberta en 2022-2023. On prévoit que la FIVT, approuvée à l'échelle nationale, constituera la norme de formation de base pour le module optionnel du cours avancé de conduite d'un véhicule d'urgence mis à jour susmentionné.

2. La GRC devrait prévoir un examen des politiques relativement aux critères applicables aux poursuites à grande vitesse, afin d'assurer la sécurité de tous.

Cette recommandation est traitée dans les politiques nationales existantes. Une refonte complète des chapitres du Manuel des opérations national concernant les poursuites a été réalisée en 2020, et des améliorations ont été apportées en 2023. Notamment, les concepts explicites d'infractions ne devant pas faire l'objet d'une poursuite policière et d'infractions pouvant déclencher une poursuite policière ont été éliminés.

Les éléments à prendre en considération avant d'entreprendre une poursuite ne sont plus nommés expressément, car c'est l'ensemble de la situation liée à l'urgence d'appréhender le suspect qui doit être pris en compte lorsqu'on décide d'entreprendre, de continuer ou d'arrêter une poursuite. Le membre dans le véhicule de poursuite principal et le superviseur de la poursuite, qui est chargé d'autoriser la poursuite, doivent continuellement évaluer les risques, en tenant compte de divers facteurs liés à la sécurité de toutes les personnes concernées, afin de déterminer si la nécessité d'appréhender le suspect l'emporte sur les risques créés par la poursuite en soi. Cette révision vise à offrir une possibilité moins restrictive de justifier la nécessité d'une poursuite prolongée. La révision comprenait la mise en œuvre du cours obligatoire en ligne sur la conduite de véhicules d'urgence, qui comprend des modules sur la réalisation et l'application d'évaluations des risques liés aux poursuites.

Tout incident impliquant une poursuite est assorti d'une exigence obligatoire en matière de rapports, dans lesquels le membre du véhicule de poursuite principal doit décrire son évaluation des risques et justifier l'engagement et la continuation d'une poursuite. Ces rapports sont examinés par le groupe divisionnaire des Opérations criminelles à des fins de conformité aux politiques. Les cas de non-respect des politiques peuvent être réglés par le biais d'une formation de rattrapage ou d'une mesure disciplinaire.

3. La GRC devrait envisager de mettre en œuvre une formation supplémentaire sous forme de techniques d'extraction améliorées aux fins d'arrestation ou de mise au sol.

Cette recommandation est traitée dans la formation officielle existante. Le Groupe national des interventions policières (GNIP) dispose actuellement de plusieurs plans de cours qui fournissent des directives sur les techniques d'extraction d'un véhicule. Toute autre amélioration aux techniques d'extraction physique d'un véhicule devrait être élaborée conjointement par le Groupe des tactiques de défense policières à la Division Dépôt et le GNIP. Les plans de cours actuels comprennent les suivants :

La séance de formation sur l'extraction de sujets coopératifs lors de contrôles routiers à risque élevé enseigne les techniques permettant de placer en état d'arrestation un sujet qui se trouve dans un véhicule lors d'un incident à risque élevé, tout en assurant la sécurité du sujet.

La séance sur les tactiques relatives aux véhicules offre une formation sur les tâches à effectuer autour des véhicules, les tactiques d'abandon et les techniques d'extraction physique. Toutes les techniques d'extraction physique découlent de la norme de formation sur les tactiques de défense policière offerte à la Division Dépôt.

La séance de formation sur les tâches à effectuer autour des véhicules est offerte dans le cadre de la formation nationale par modules et comprend un examen des tactiques d'approche et d'extraction d'un véhicule. La formation nationale par modules est une formation obligatoire de

renouvellement de la certification, qui se déroule sur 5 jours et qui doit être suivie par les membres réguliers aux trois ans.

La Division F propose des séances de formation supplémentaires dérivées de ces plans de cours dans le cadre d'un atelier concernant la police et la sécurité publique (Police and Public Safety User Workshop) pour contribuer au maintien des compétences entre les séances de formation officielles.